

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 7 septembre 2010 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Sylvain Gagnon, Jacques Martial, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

M. Guy Corriveau, conseiller, est absent.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 295-09-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAUX

- 296-09-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 2 août 2010 et de la séance extraordinaire du 31 août 2010 soient adoptés tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 297-09-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de août 2010.

ADMINISTRATION

UMQ

Réception d'une résolution concernant les pneus hors dimensions.

RENOUVELLEMENT ASSURANCE MUNICIPALE – MMQ

- 298-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle la police d'assurance municipale avec la MMQ au montant de 34 519.00\$ taxes incluses pour la période du 6 octobre 2010 au 6 octobre 2011.

REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES AU CENTRE DE SANTÉ NATUR'EAU INC.

- 299-09-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse un montant de taxes de 2 673.40\$ pour l'année 2010 au Centre de santé Natur'eau inc. conformément au règlement #352-2008. Ce remboursement de taxes foncières est le dernier tel que stipulé dans ledit règlement.

SOUSSION DE PG SOLUTIONS

- 300-09-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de PG Solutions pour l'ajout de logiciels d'exploitation au montant de 936.86\$ taxes incluses.

LETTRE DE M. ANDRÉ VILLENEUVE DÉPUTÉ DE BERTHIER

Réception d'une lettre envoyée à M. Jean-François Foisy, pdg de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, concernant le service ambulancier sur le territoire de Saint-Gabriel.

FACTURE À PAYER – COUTU & COMTOIS NOTAIRES

- 301-09-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture à Coutu & Comtois au montant de 2 029.33\$ taxes incluses.

LETTRE DE M. GUY ANDRÉ DÉPUTÉ DE BERTHIER-MASKINONGÉ

Accusé de réception de la résolution 13-01-2010 concernant l'augmentation possible des coûts liés aux services de structures de soutènement.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – VIDANGE DE FOSSE

- 302-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville enlève et rembourse la compensation pour la vidange de fosse septique à Mme Claudette Godbout (1232-89-0287) puisque son adresse postale est à l'extérieure du territoire de Mandeville.

AVIS PUBLIC

- 303-09-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville invite, par avis public, la population de Mandeville à venir chercher à leur frais le bois ou autres objets suite à la démolition des bâtisses sur le terrain du 204 rue Desjardins mercredi le 8 septembre 2010 de 8h00 à 16h00 et jeudi le 9 septembre 2010 de 8h00 à 16h00. Avant de se présenter sur le terrain du 204 rue Desjardins, les citoyens devront venir au bureau de l'Hôtel de ville signer une décharge de toutes responsabilités envers la municipalité de Mandeville.

FACTURE À PAYER – BELL

- 304-09-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Bell au montant de 9,902.38\$ taxes incluses pour le déplacement du poteau sur le Chemin de la Passe.

VENTE D'UN BÂTIMENT À LOUIS BEAUPARLANT

- 305-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville vende à Louis Beuparlant pour la somme de 500\$ un bâtiment (shed sans porte) sur le site de l'ancienne Birchwood. Suite à la vente de cette bâtisse M. Louis Beuparlant s'engage à démolir ledit bâtiment et à amener les débris de construction à l'extérieur du site (160 rue St-Charles-Borromée).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS

À la suite de la recommandation de votre député, j'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une subvention maximale de 20 900\$ pour les travaux précités.

AVIS DE MOTION - SIGNALISATION

M. Denis Prescott, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance ultérieure d'un amendement au règlement 334 afin d'ajouter deux (2) panneaux « ARRÊT » sur le territoire de la municipalité.

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION #286-08-2010

306-09-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville modifie la résolution # 286-08-2010 pour installer deux (2) panneaux de signalisation de **50 KM/H** sur l'Ancien chemin du Lac Rose.

LETTRE DE M. ET MME DUCHARME

Nous tenons à vous remercier pour avoir donné suite à notre demande concernant l'abat-poussière ou le calcium près de notre demeure. Nous apprécions l'attention dont vous faites preuve à notre égard. Nous pourrions ainsi respirer encore pendant un bout de temps! Merci mille fois. Nous vous sommes tellement reconnaissants. Nous demeurons confiants que le problème puisse se régler de façon définitive au plus tard le printemps prochain ou avant si vous en voyez la possibilité.

DEMANDE OFFICIELLE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

307-09-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande officiellement l'autorisation au Ministère des Transports d'effectuer des travaux sur leur route durant les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc au village.

SOUSSION DÉNEIGEMENT ET SABLAGE

308-09-2010 Trois soumissions furent ouvertes jeudi le 2 septembre 2010 à 11h01, en voici les résultats :

Excavation Normand Majeau inc. pour 1 an	2 800.00\$ plus taxes/km
pour 3 ans	2 800.00\$ plus taxes/km
pour 5 ans	2 800.00\$ plus taxes/km
Ti-Bonhomme Excavation inc. pour 1 an	2 846.00\$ plus taxes/km
Déneigement Mario Robillard pour 1 an	3 400.00\$ plus taxes/km
10 200.00\$ plus taxes/km pour 3 ans	
17 000.00\$ plus taxes/km pour 5 ans	

Après vérification, la soumission déposée par Déneigement Mario Robillard ne contient pas tous les documents exigés dans le cahier des charges donc elle n'est pas conforme au devis et par le fait même, elle est rejetée. La soumission de Excavation Normand Majeau inc. et la soumission de Ti-Bonhomme Excavation inc. sont conformes aux exigences du cahier des charges.

Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde le contrat de déneigement et de sablage des

chemins de la municipalité de Mandeville totalisant 108.9km au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation Normand Majeau inc. au prix de 2 800.00\$ plus taxes par kilomètre pour une période de cinq (5) ans.

DEMANDE OFFICIELLE

309-09-2010 Attendu que le poteau électrique situé au coin de la rue Pontbriand Sud et de la rue Desjardins est mal situé;

Attendu que ledit poteau s'avère dangereux;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville demande officiellement à Bell de venir relocaliser ledit poteau dans le but de rendre plus sécuritaire la situation et ce, tout a fait gratuitement.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

ENTENTE DE COLLABORATION – UTILISATION ET INSTRUMENTATION D'UN PUIITS

310-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville entérine une entente avec le MDDEP pour lui permettre d'utiliser officiellement le puits PZ-4/02 localisé sur le territoire de la municipalité dans le rang Peterborough afin d'implanter et d'opérer un réseau de suivi des niveaux de la nappe souterraine. Ce puits sera instrumenté par le ministère avec une sonde introduite à l'intérieur. Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, est autorisée à signer ladite entente.

FACTURE À PAYER – DESSAU

311-09-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-79347 au montant de 5 643.75\$ taxes incluses concernant la préparation des plans et devis et l'appel d'offres pour la réhabilitation du réseau d'aqueduc. Cette facture sera payée par le biais de la subvention du Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

FACTURE À PAYER – DESSAU

312-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-79343 au montant de 17 934.03\$ concernant les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sur le chemin de l'Aqueduc. Cette facture sera payée par le biais du programme PRECO.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

313-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels de Dessau en date du 18 août 2010 pour effectuer la surveillance durant les travaux de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable selon les tarifs énumérés dans ledit appel d'offres. Par contre, le montant total facturé ne devra pas dépasser 25 000\$ taxes incluses. Ces factures seront payées par le programme de transfert de la taxe d'accise.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

FACTURE À PAYER À TEKNIKA HBA

314-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture DU6415 au montant de 23 288.28\$ taxes incluses. Cette facture sera répartie entre les municipalités de Ville Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon et Mandeville selon l'évaluation foncière uniformisée au 1^{er} janvier 2010. Ces données sont fournies par la MRC de D'Autray.

LETTRE DE LA MRC MATAWINIE

Réception d'une lettre de la MRC Matawinie envoyée à la Municipalité de Saint-Damien concernant les barrages de castors au Lac Ste-Rose.

FORMATION DE M. MICHEL SAVOIE

315-09-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, à suivre une formation initié par la COMBEQ ayant pour titre « Les conflits d'intérêts et l'éthique des officiers en bâtiment et en environnement » qui aura lieu à Joliette le 19 octobre 2010. Les frais d'inscriptions de 235\$ plus taxes seront défrayés par la municipalité. En plus, M. Michel Savoie est autorisé à suivre une formation de la COMBEQ ayant pour titre « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) » qui aura lieu à Québec les 9 et 10 décembre 2010. Les frais d'inscription de 445\$ plus taxes seront défrayés par la municipalité. Et M. Michel Savoie est autorisé à suivre une formation de la COMBEQ ayant pour titre « Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme » qui aura lieu à Québec les 8 et 9 novembre 2010. Les frais d'inscriptions de 445\$ plus taxes seront défrayés par la municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

Le conseil municipal s'est réuni hier soir (2 août) et il a confirmé qu'il est très préoccupé de la situation au lac Mandeville et qu'il constate une amélioration de la qualité depuis les arrêts de l'épandage de lisier au lac Mandeville. Nous remercions la mairesse Madame Bergeron et le Conseil municipal pour leur appui à la restauration du lac Mandeville.

REMERCIEMENT À JEAN-CLAUDE CHARPENTIER

Lettre de M. Claude Dignard, président, de l'Association des propriétaires du Lac Deligny tenant à remercier M. Charpentier pour avoir permis à Simon Armstrong de rencontré M. Pierre Bertrand de Teknika HBA.

LETTRE DE MME HÉLÈNE LÉONARD ET M. ROBERT CONTANT

Nous aurions quelques milliers de bulbes de jonquilles à donner à la municipalité dans le cadre d'un projet d'embellissement. En plus, si désiré, pour agrémenter le parc, nous aurions des plantes vivaces à fleurs à donner.

HONORAIRES PROFESSIONNELS – DESSAU

316-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels datée du 11 août 2010 concernant l'aménagement d'une passerelle au Parc régional des chutes du Calvaire. Cette offre regroupe les services de surveillance au chantier et la valeur des honoraires et dépenses ne devrait pas dépasser la somme de 7 000\$ plus taxes. Il est toutefois important de noter que ce montant prévu d'honoraires ne constitue pas un montant forfaitaire mais uniquement une estimation budgétaire.

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE POSTE D'INSPECTEUR

- 317-09-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète un nouvel ordinateur pour le poste d'inspecteur en urbanisme auprès de « Services informatiques Mario Gaudard enr.» pour un montant de 700.00\$ plus taxes.

DEMANDE D'UN AVIS JURIDIQUE

- 318-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande un avis juridique à Me Denis Beaupré de la firme Bélanger Sauvé pour le dossier du Camping et du Village La Baie.

LETTRE DE M. YVON GALARDO

Réception d'une lettre de M. Yvon Galardo émettant certains commentaires face à la demande d'échange de terrains sur les lots 28 et 29.

FACTURE À PAYER – TEKNIKA HBA

- 319-09-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture DU6424 au montant de 13,284.69\$ taxes incluses. Cette facture sera partagée avec Ville Saint-Gabriel et Paroisse Saint-Gabriel selon la formule préétablie.

LOISIRS ET CULTURE

COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON

- 320-09-2010 Attendu que la municipalité de Mandeville a mandaté Eagle Bridge pour la fabrication d'une passerelle au Parc régional des Chutes du Calvaire;

Attendu que la municipalité de Mandeville doit installer avant le 31 décembre 2010 la passerelle au Parc régional des Chutes du Calvaire;

Attendu que la municipalité de Mandeville avait déjà demandé une subvention au Comité industriel de Brandon pour réaliser ledit projet;

Attendu que la municipalité de Mandeville avait obtenu une réponse favorable de la part du Comité pour un montant de 10 000\$;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville demande officiellement au Comité industriel de Brandon l'obtention de la subvention octroyé par ledit Comité pour la réalisation de la passerelle au Parc régional des Chutes du Calvaire soit le montant de 10 000\$.

LETTRE DE FÉLICITATIONS

Mme Francine Desroches du Lac Deligny envoie une lettre de félicitations à la municipalité de Mandeville pour la bibliothèque municipale. La citoyenne a trouvé tout de suite les livres recherchés et fut très bien servie.

DEMANDE DE M. YANIK LABELLE

Je vous écris concernant l'entretien du Chemin des Cascades. Le problème est que les visiteurs montent avec leur véhicule jusqu'au 3er belvédère. Une bonne vingtaine de véhicules automobiles (sans compter les VTT) ont circulé ce weekend ayant pour effet d'endommager le chemin qui est déjà très hasardeux. Nous réitérons donc notre demande que la municipalité

voit à l'entretien du chemin qui est utilisé pour le Parc dont le nombre de visiteurs risque d'augmenter avec l'aménagement de la passerelle. **La municipalité va aller voir la problématique.**

UPA – JOURNÉE PORTES OUVERTES SUR DES FERMES – 12 SEPTEMBRE

Le dimanche 12 septembre 2010, l'Union des producteurs agricoles tient la huitième édition des Portes ouvertes sur les fermes du Québec.

DEMANDE AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

- 321-09-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement Aux Trouvailles de Mandeville, la salle municipale les 12 et 13 décembre 2010 pour la préparation et la distribution des paniers de Noël.

MANDEVILLE EN FÊTE 2010

Invitation au vernissage du festival le 25 septembre 2010 à 10h00 à la salle municipale.

REMERCIEMENT POUR VOTRE SOUTIEN FINANCIER AU MASKI-COURONS 2010

Au nom du conseil d'administration du Maski-Courons Brandon, je vous remercie grandement pour le soutien financier de 4000\$ que vous avez accordé à notre organisation 2010. En plus, l'organisme veut renouveler son partenariat avec Mandeville pour 2011.

DEMANDE DE COMMANDITE

- 322-09-2010 M. Michel Yanakis, responsable des événements spéciaux au Centre sportif et communautaire de Brandon, demande si la municipalité de Mandeville veut commanditer les événements spéciaux. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant de 2 000\$ au Centre sportif et communautaire de Brandon à titre de commandite pour les événements spéciaux.

DEMANDE D'UN PONT PAYANT

- 323-09-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville permette à la Croix Rouge d'effectuer un pont payant le 11 septembre 2010 sur la rue Desjardins en face de l'Hôtel de ville.

VARIA

DEMANDE DE MANDEVILLE EN FÊTE

- 324-09-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de prêter gratuitement la Salle municipale à Mandeville en Fête samedi le 18 septembre de 8h00 à 17h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

- 325-09-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de août 2010 tels que lus, les chèques du numéro 7567 au numéro 7637 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de août 2010, ainsi que les comptes à payer du mois de août 2010 pour un montant de

174,878.08\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse

Secrétaire-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

326-09-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h55.

Mairesse

Secrétaire-trésorière